

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 15 août 2022, à 19 h 00, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin et Guy Leroux tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Absent : Monsieur Yves Monast

Assiste également, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

Rés. 2022-08-161

CONTRAT POUR FOURNITURE ET POSE D'ACIER D'ARMATURE ET DE TREILLIS MÉTALLIQUE – ABRI D'ABRASIF -ACIER ORFORD

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et pose d'acier pour l'abri d'abrasif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour la fourniture et pose d'acier d'armature et de treillis métallique pour l'abri d'abrasif à l'entreprise Acier Orford, au montant de 45 000 \$ plus taxes applicables et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

Rés. 2022-08-162

CONTRAT POUR FOURNITURE ÉLECTRIQUE – ABRI D'ABRASIF – PP DESLANDES

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'installation électrique de l'abri d'abrasif à PP Deslandes selon la proposition budgétaire datée du 10 août 2022, au montant de 14 475 \$ plus taxes applicables et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

Rés. 2022-08-163

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE



M. Alain Robert
Maire



Mme Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Robert, maire